

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

70021  
Objet

Périmètre d'action des  
abattoirs publics.

DATE DE CONVOCATION

13 avril 1970

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers  
en exercice

24

Nombre de présents

17

Nombre de votants

20

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante dix  
le dix sept avril à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur MATRAS, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSE,  
COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMEQ  
REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS  
Dr. GACHET par M. BUJARD  
Mme BIDEAU par Melle FOUCHÉ

Absents : MM.

Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

Par lettre circulaire en date du 10 Mars 1970,  
M. le Préfet de la Charente-Maritime rappelle la Loi du 8 Juillet  
1965 relative à l'établissement des abattoirs publics selon un  
plan d'équipement.

L'Arrêté interministériel du 28 Novembre 1968 a  
fixé les lieux d'implantation des abattoirs en Charente-Maritime :  
les périmètres d'action devant recouvrir l'ensemble du département.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son  
avis en vue d'inclure le territoire de la commune dans le périmètre  
de l'abattoir de SAINTES, établissement qui paraît être le plus  
accessible.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi du 8 Juillet 1965

VU l'arrêté interministériel du 28 Novembre 1968,



VU

ROCHEFORT-MER, le 29 AVR. 1970

Le Sous-Préfet.

./....

DE C I D E :

- de donner un avis favorable à l'inclusion du territoire de la commune dans le périmètre de l'abattoir de SAINTES qui paraît le plus accessible.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre MM.les Membres présents.

Pour extrait conforme au registre



Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

M. MATRAS.